

Comment verser la part libératoire de la taxe d'apprentissage au lycée Adolphe Chérioux ?

Principe de la taxe d'apprentissage

Le montant total de la taxe d'apprentissage représente 0,68 % de la masse salariale. Sur ce montant, la part destinée au financement de l'apprentissage est de 87 %. La **part libératoire**, représentant 13 %, est dédiée au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage (ancien hors quota).

Versement de la part libératoire

Le versement est possible directement auprès du lycée Adolphe Chérioux par un des moyens suivants.

1. par virement bancaire, avec l'intitulé : TA2022_Entreprise_Ville

TRÉSOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc.)

Identifiant national de compte bancaire – RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	94000	00001001193	76	TPCRETEIL
Identifiant international du compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1007	1940	0000	0010 0119 376
				BIC (Bank Identifier Code)
				TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : **LYCÉE ADOLPHE CHÉRIOUX**

2. par chèque bancaire, accompagné du coupon de versement ci-dessous, à l'ordre de : *Agent comptable du lycée Adolphe Chérioux*

Justificatif de versement

Pour nous permettre de vous adresser un reçu libératoire correspondant à votre versement, merci de nous envoyer le coupon de versement ci-dessous par un des moyens suivants :

- par messagerie : *int.0941294w@ac-creteil.fr*
- par courrier :
Lycée Adolphe Chérioux
Taxe d'apprentissage
195 rue Julian Grimau
94400 VITRY SUR SEINE

Coupon de versement – Taxe d'apprentissage 2022 – Part libératoire

Raison sociale

Adresse

..... SIRET

Représentant Qualité

Téléphone Courriel

Date Montant du versement €

par virement bancaire du

par chèque bancaire n°